



PRÉFET DE L'ISÈRE

**DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE ET RESTRICTIVE D'EXERCER
L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VEHICULES A MOTEUR
« ATRE »**

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter la délivrance d'une autorisation temporaire et restrictive d'exercer l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur .

NOM.....

Prénom.....

Nom de jeune fille

Date de naissance

Lieu de naissance **Département**.....

N° téléphone

Nationalité

DOMICILE

.....

NOM de l'auto-école.....

N° Agrément de l'auto-école.....

N° SIREN-SIRET de l'auto-école.....

(La liste des pièces réglementaires exigées pour établir votre ATRE se trouve au verso)

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Ale.....

(signature)

PIECES à JOINDRE à la DEMANDE

- Une photographie d'identité récente ;
- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité, ou la justification (pour les étrangers) qu'ils sont en règle à l'égard de la législation les concernant (copie recto-verso de la carte de séjour) ;
- Un justificatif de domicile récent ;
- Une photocopie recto-verso du permis de conduire ;
- Une photocopie du Certificat de Compétences Professionnelles « CCP 1 » ;
- Attestation d'inscription à une session d'examen du Certificat de Compétences Professionnelles « CCP2 » ou du Titre Professionnel « TP » ;
- Une photocopie du contrat de travail ;
- Le certificat médical d'aptitude en cours de validité (datant de moins de deux ans)
- Une enveloppe timbrée et libellée à votre nom et adresse.

Le dossier complet doit être adressé à :

**Centre des examens du permis de conduire
SSR/BER**

Gestion administrative des établissements et enseignants de la conduite automobile
17 Avenue du grand Sablon
38700 LA TRONCHE